



# Site Natura 2000 : Vallon de la Sandonie

Comité de Pilotage

26 juin 2013





**Bilan des MAE territorialisées**

**Bilan des contrats Natura 2000**

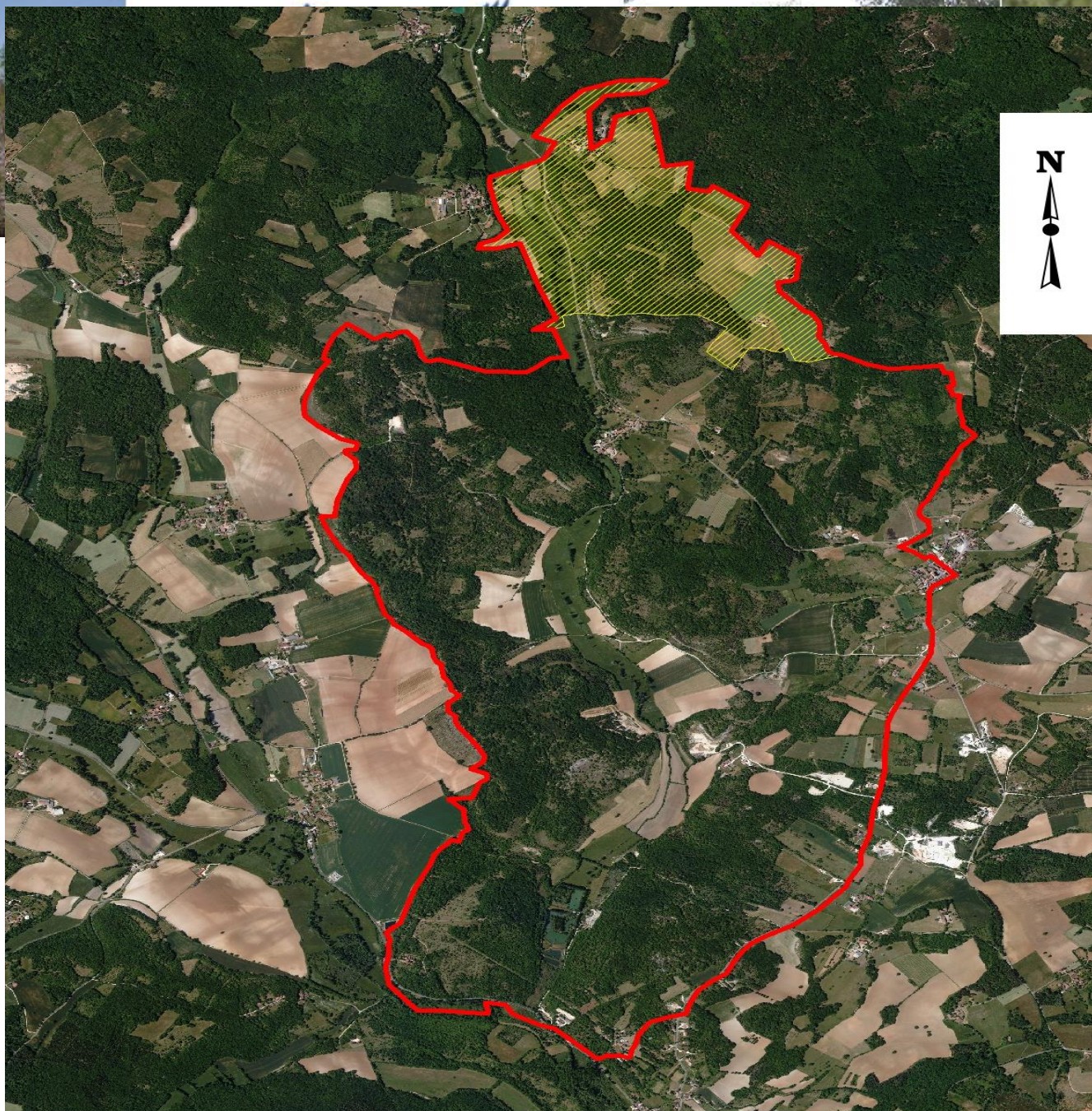
**Bilan des suivis chauves-souris**

**Perspectives Animation Docob 2013 / 2014**



## Bilan des MAE territorialisées





**Extension validée en CRAE  
pour la campagne  
MAET 2012**

 **Périmètre du PAE "Vallon de la Sandonie"**

 **Zone ajoutée au périmètre  
PAE à partir de 2012**

0

1 km





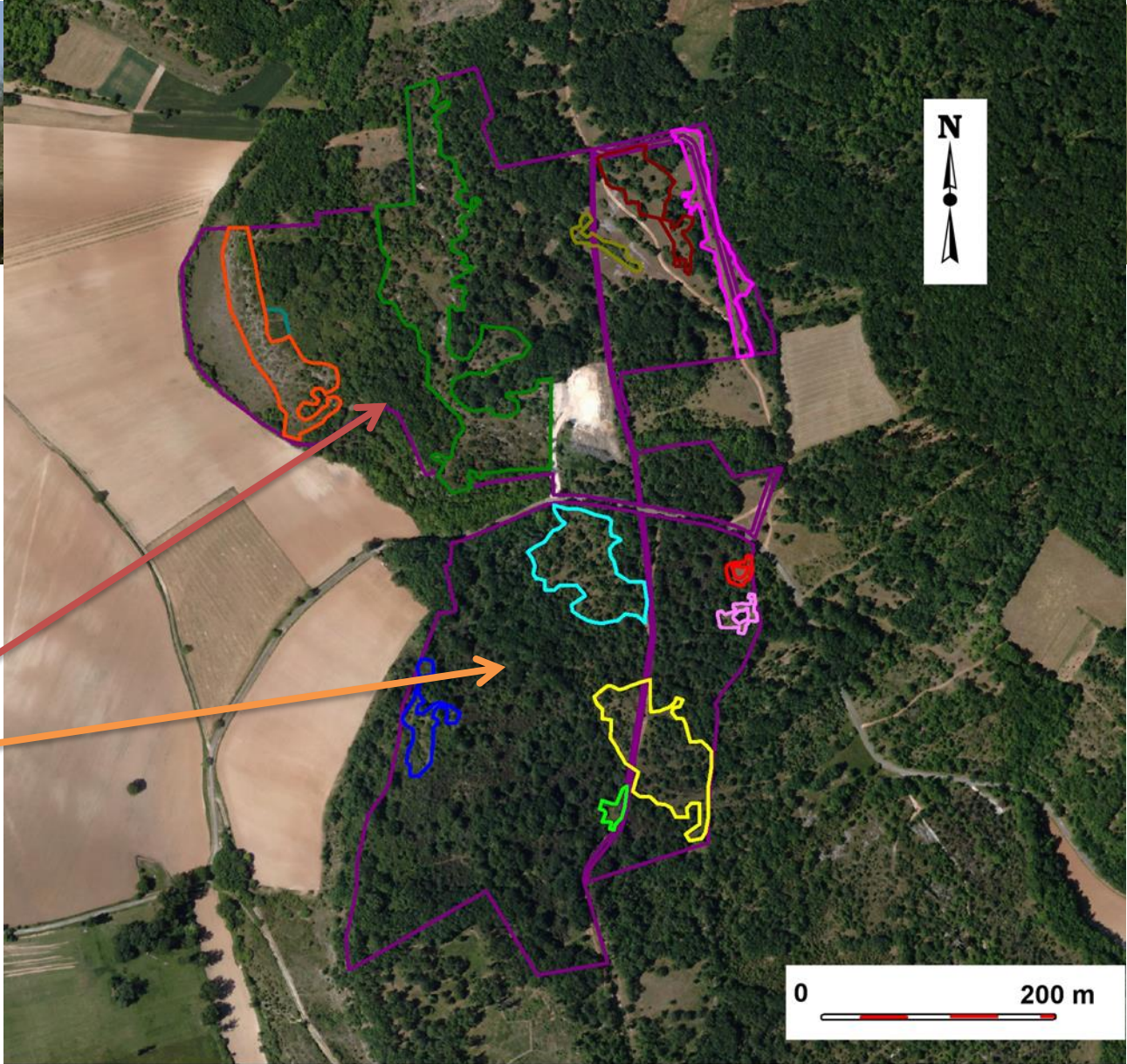
	MAEt 2009		MAEt 2010		MAEt 2011		MAEt 2012		MAEt 2013	
	Surface (ha)	Montant (€)	Surface (ha)	Montant (€)	Surface (ha)	Montant (€)	Surface (ha)	Montant (€)	Surface (ha)	Montant (€)
PH1	10,7	17 200	2,9	4 716	3,4	5 459	2,0	3 230		
PH2			1,1	1 942						
HE1	8,8	19 710	8,0	18 090			3,3	7 358	5,0	11 273
HE3*					13,08*		11,3	25 313		
PS1			4,7	5 092						
PS2			0,4	287						
	19,4	36 910	17,1	30 126	16,5	5 459	16,5	35 900	5,0	11 273

\* conversion de la mesure HE1 en HE3

## Tableau récapitulatif Mesure MAEt / Année
















**Bilan des contrats Natura 2000**



**Contrats sur les Plaines :**

- 2011 restauration partie **nord**
- 2012 gestion partie **nord**
- 2013 restauration partie **sud**  
+ gestion partie **nord**

 Secteur 1	 Secteur 6	 Secteur 11
 Secteur 2	 Secteur 7	 Secteur 12
 Secteur 3	 Secteur 8	 Limites parcellaires
 Secteur 4	 Secteur 9	
 Secteur 5	 Secteur 10	

SUR LES COTEAUX RESTAURÉS DE SAINT-JUST

# Les bois d'autrefois

Bûcheronnage et brebis ont pu « rouvrir » une clairière écologiquement menacée

ADRIEN VERGNOLLE

a.vergnolle@sudouest.fr

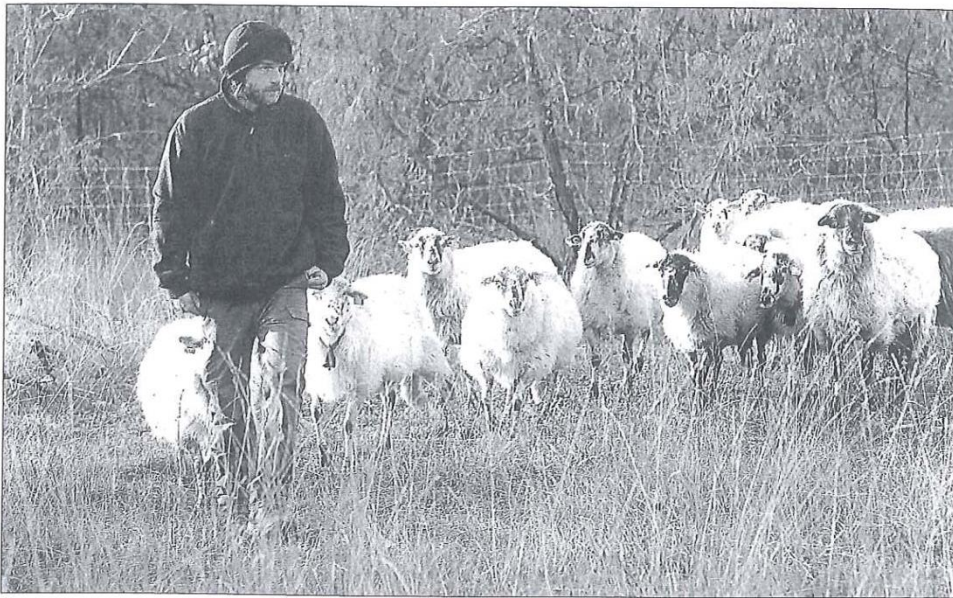
Sur les coteaux de Saint-Just, les hommes et les brebis reviennent sculpter le paysage abandonné. Mercredi, dans la jolie lumière de l'automne qui irise les chênes déshabillés, le maire du village, Christian Durand, retrouve « la clairière d'autrefois ». L'époque où l'on gardait les moutons et coupait le bois pour l'hiver. Quand cette petite vie pastorale entretenait les sous-bois.

Au lieu-dit Les Plaines, la forêt avait poussé et tout mangé. Maintenant, c'est un décor aéré de prairie pelée sur la croûte calcaire, d'herbes sèches en touffes et de mousse en tapis, de genêts pileux et de graminées. On a vu revenir les papillons, et bientôt les orchidées. Là, Christian Durand sourit. « Natura 2000, ça a fait peur, au début. Mais en fait, il suffit de lire les textes... »

Dans le vallon de la Sandonie, entre Paussac-Saint-Vivien et Saint-Just, 670 hectares sont classés en zone Natura 2000, pour la richesse écologique des prairies sèches de ces coteaux calcaires et le cheptel local de chauves-souris, qui fait du coin une curiosité internationale. C'est donc, une vaste réserve naturelle, dont beaucoup se méfiaient au début : allait-on interdire la chasse, la cueillette et laisser reposer tout ça sous cloche ? Au contraire.

## Lifting écologique

En février, sur ce bout de coteau de Saint-Just, des volontaires réunis par le Conservatoire régional d'espaces naturels ont défriché le site, pour qu'il retrouve sa physionomie de l'époque. Et la semaine dernière, un berger y a fait paître des brebis pour achever ce lifting écologique.



Éric, le berger du Conservatoire d'espaces naturels, mercredi à Saint-Just. PHOTO J.-C. SOUNALET/« SO »

La disparition des cheptels ovins dans les fermes alentour, le mode de vie citadin qui néglige l'entretien familial des bois ont refermé les clairières, étouffées sous les chênes. Le Conservatoire a donc fait le pari de rouvrir ces sites où la faune et la flore sont en danger. Oiseaux, insectes, criquets ou sauterelles et fleurs rares, « toute une diversité qui s'exprimait de façon idéale quand on maintenait un équilibre », explique Patrick Fabre, le responsable de l'antenne périgourdine du Conservatoire, qui présentait le résultat d'une semaine de pâturage aux bénévoles, élus et techniciens du Conseil général, mercredi.

Les travaux de restauration et de bûcheronnage ont révélé un panorama vallonné, avec des mini-canyons de pierre et des vestiges de murets.

« Natura 2000, ça a fait peur, au début. Mais en fait, il suffit de lire les textes... »

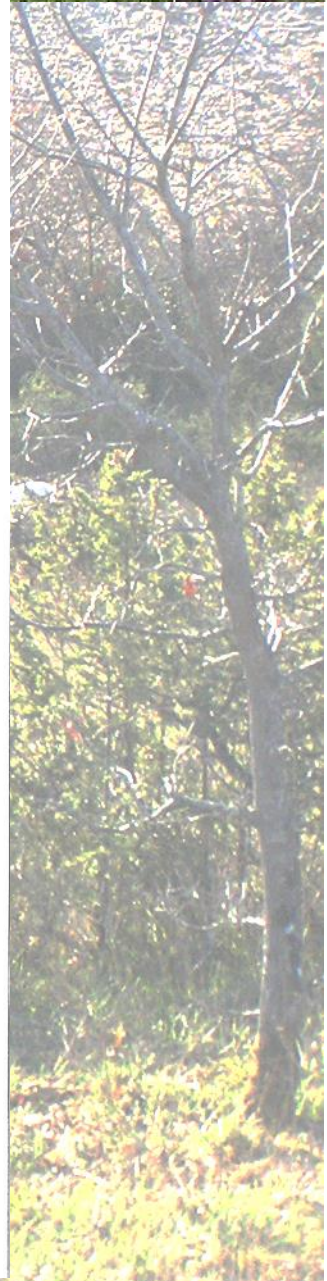
Les brebis, guidées par le berger selon un système de parcs mobiles (qui permet de tondre l'ensemble du site et pas seulement les parties touffues) broutent les herbes inutiles, piétinent la terre et ramènent la vie.

Voilà l'idée : convaincre les élus ou les particuliers qu'il est possible d'entretenir le paysage et les éleveurs qu'ils peuvent pâturer ailleurs que sur l'herbe grasse. À Valeuil, près de Bourdeilles, un maraîcher a accepté d'installer quelques moutons sur un site protégé. En Péri-

gord noir, du côté de Daglan, des éleveurs locaux ont développé un parcours de pâturage qui a duré trois fois plus longtemps que prévu à force de sollicitations de propriétaires de prairies. « L'idée est de faire tache d'huile », explique Patrick Fabre.

Les éleveurs peuvent gagner le salaire d'une prestation et les propriétaires, publics ou privés, la satisfaction d'œuvrer pour la nature et de (re)créer des lieux de promenade. Et puis ce genre d'initiatives, en zones protégées, est encore subventionné.

Le Conservatoire a expérimenté l'idée, reste à construire le dispositif. Prometteur ? « Le jour où l'on dira aux élus qu'il faut composer tel numéro pour faire venir des brebis pour entretenir un sous-bois, je pense que le téléphone sonnera. »

































Elimination des pins et genevriers et travail sur les lisières



Elimination des pins et genevriers et reconnexion des zones ouvertes



Ré-ouverture de la « clairière » par élimination des pins, genevriers et prunus

Figure 23 : Aperçu des mesures de gestion sur le secteur 7

Entité d'action  
limites parcellaires

0 50 m



# Les Plaines (sud) – Secteur 7



Elimination des pins et genevriers et travail sur les lisières et elimination des graminées sociales



Reconnexion par « nettoyage » des sentiers existant



Reconnexion par élimination des genévriers et pins de taille petite ou moyenne



Reconnexion par « nettoyage » des sentiers existant et travail des lisières

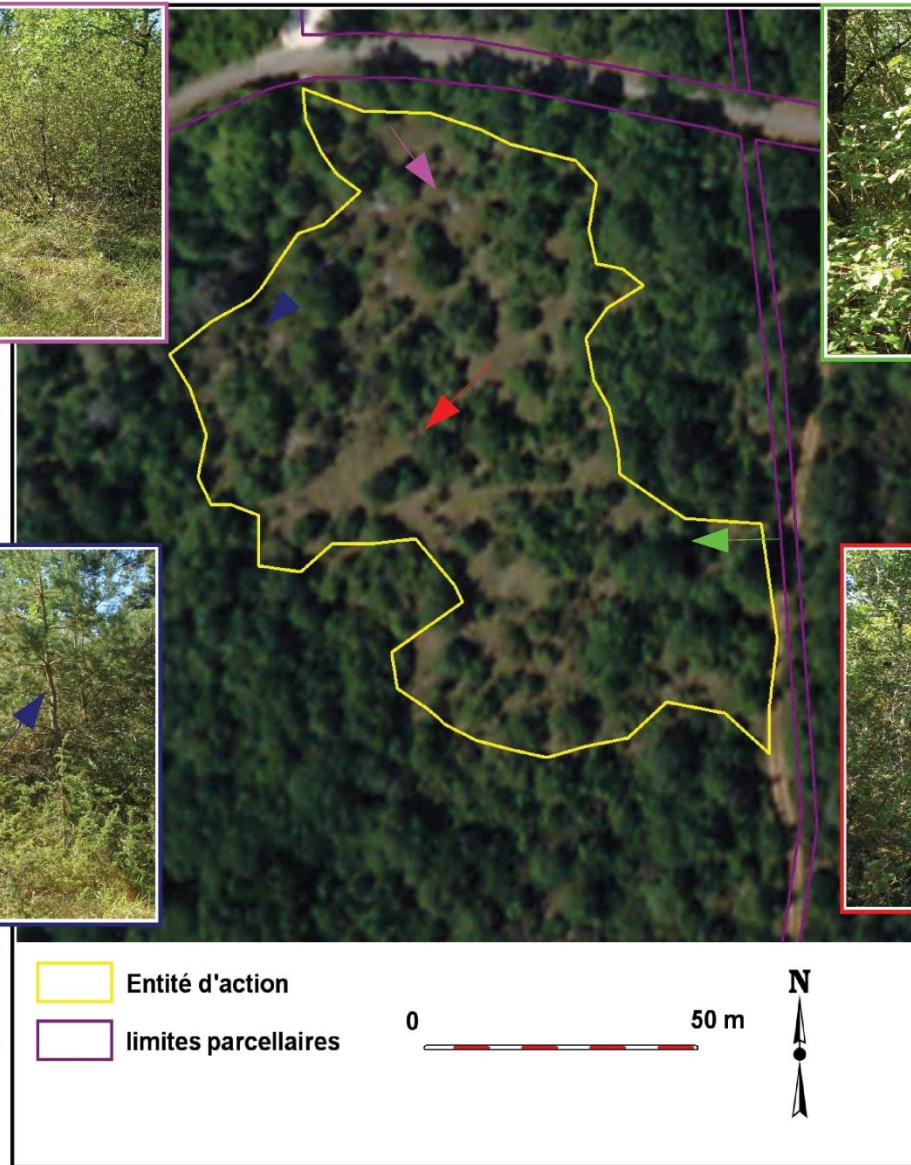


Figure 24 : Aperçu des mesures de gestion sur le secteur 8

## Les Plaines (sud) – Secteur 8



Figure 25 : Aperçu des mesures de gestion sur le secteur 9



Elimination des pins et  
genévriers et travail sur les  
lisières et elimination des  
graminées sociales afin de  
réhabiliter cette « clairière »



## Les Plaines (sud) – Secteur 9



Élimination des genévriers et pins



Élimination des pins et genévriers et élimination des graminées sociales



Entité d'action  
limites parcellaires

0 50 m



Traitement des lisières, de la strate hercée par élimination des graminées sociales et élimination de pins et genévriers



Reconnexion par « nettoyage » des sentiers existant et travail des lisières

Figure 26 : Aperçu des mesures de gestion sur le secteur 10

# Les Plaines (sud) – Secteur 10





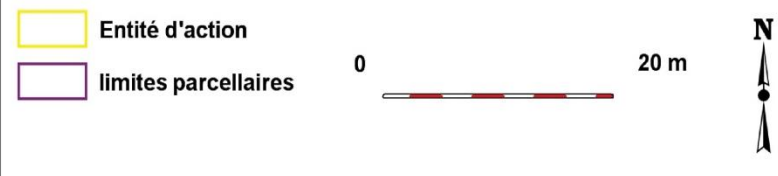
Figure 27 : Aperçu des mesures de gestion sur le secteur 11



Traitement des lisières



Traitement des lisières



## Les Plaines (sud) – Secteur 11



Élimination des prunus et genevriers et traitement des lisières



Élimination des prunus et genevriers et traitement des lisières



Élimination des pins et genevriers et traitement des lisières



Reconnexion des différentes poches de pelouse

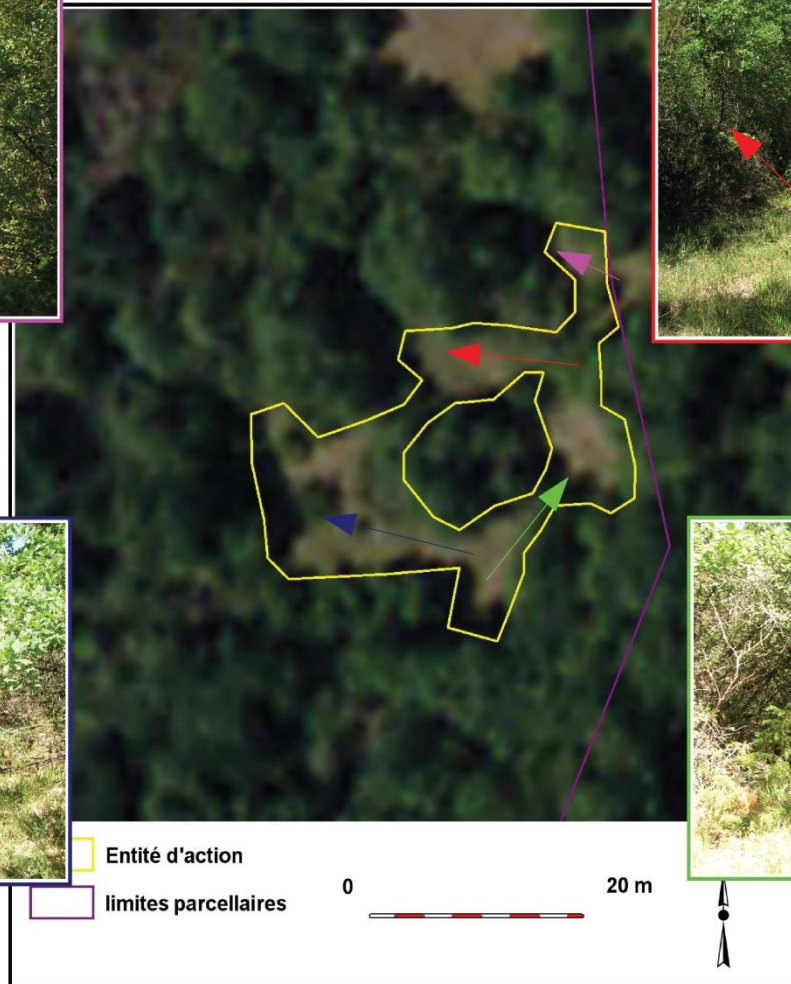


Figure 28 : Aperçu des mesures de gestion sur le secteur 12

## Les Plaines (sud) – Secteur 12



Contrats	Parcelles	Mesure restauration			Mesure entretien			Surface totale	Montant total
		Surface	Code mesure	Montant	Surface	Code mesure	Montant		
1	AZ 149	0,58 ha	VS 02	865 €	0,87 ha	VS 04	1300 euros	0,87 ha	<b>2 645 €</b>
		0,29 ha	VS 03	480 €					
2	AZ 43	0,70 ha	VS 02	1 043 €	0,70 ha	VS 04	1047 euros	0,7 ha	<b>2 100 €</b>
3	AZ 147	0,30 ha	VS 03	730 €				0,69 ha	<b>1 100 €</b>
	AZ 156	0,14 ha	VS 03						
		0,25 ha	VS 02	370 €					
4	Secteur des Plaines Nord (Saint-Just)	1,10 ha	VS 02	1 835 €	3,91 ha	VS04	6 000 €	3,91 ha	<b>13 000 €</b>
		2,81 ha	VS 03	5 165 €					
5	Secteur des Plaines Sud (Saint-Just)	1,89 ha	VS 03	4 000 €	1,89 ha	VS 04	à préciser	1,89 ha	<b>à préciser</b>

**Tableau récapitulatif Contrats Natura 2000**

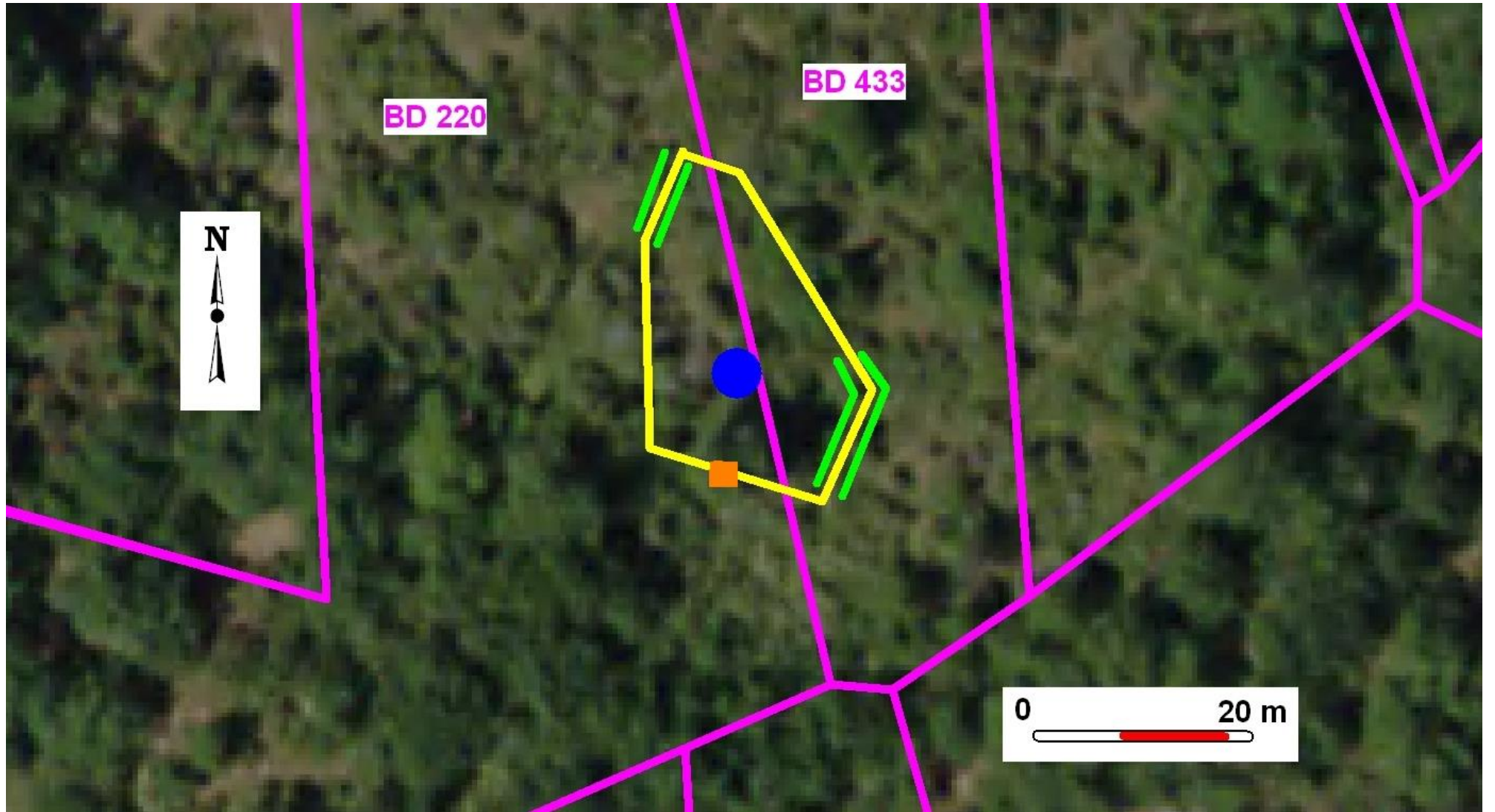


## **Projet d'acquisition du gouffre en lien avec Commune Paussac / Département / DREAL Aquitaine / CEN Aquitaine**

- Rencontres des propriétaires
- Pas de conventionnement souhaité de la part des propriétaires
- Estimation des domaines des 2 parcelles
  
- Echange de parcelle entre la mairie de Paussac et l'un des propriétaires
- Proposition d'acquisition à l'autre propriétaire
  - refus oral / absence de réponse formelle
  - relance par le CG / absence de réponse
  
- Réflexion du Département et de la commune pour la création d'une ZPENS.

Pour mémoire :

- Plainte suite destruction volontaire d'individus de chauves-souris (02/2008)
- Intervention du SDIS (05/2011)

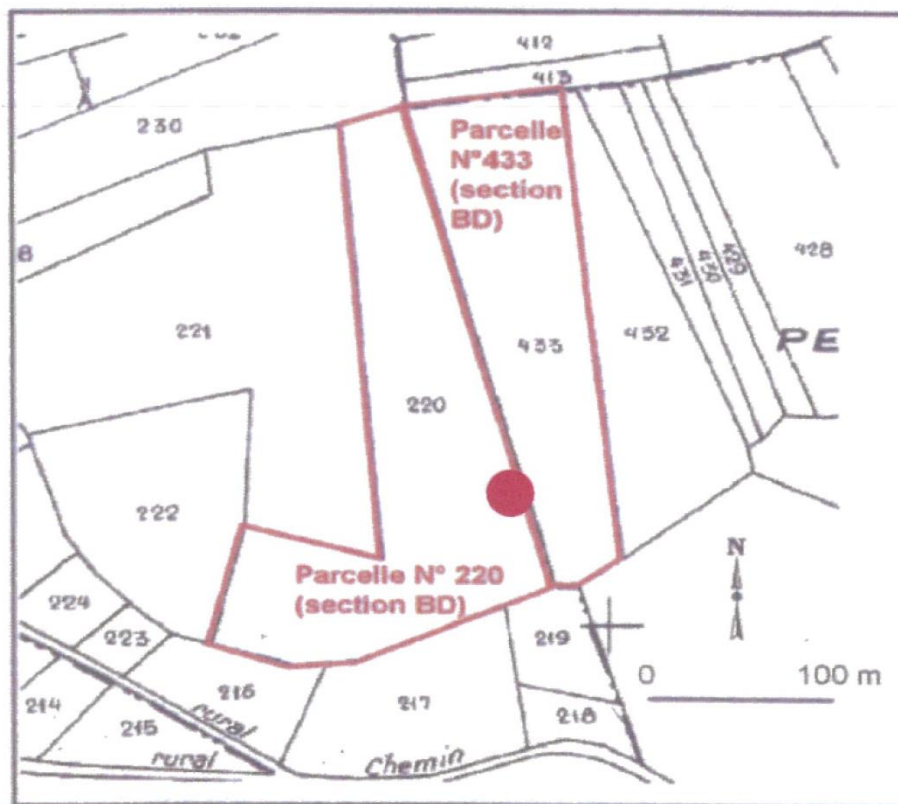


**Périmètre testé et validé pour la sécurisation du gouffre**



Secteurs	Parcelle	Surface			Nature Type	Propriétaire
		ha	a	ca		
Grezes de Derrieres	BD220	0	74	4	Landes	Sudret James
Peyre Demale Nord	BD433	0	52	15	Landes	Bouchillon Serge

**Zone de Prémption  
au titre des Espaces Naturels  
Sensibles de la Dordogne :  
site du gouffre de Paussac  
(février 2013)**



● Entrée du gouffre



CONSEIL GENERAL de la DORDOGNE

Délibération n° 13-190 du 1 février 2013

**Budget primitif 2013**

Création d'une zone de préemption.  
Site du Gouffre de Paussac.  
Commune de Paussac Saint Vivien.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil général,

VU l'avis de la 7ème Commission,

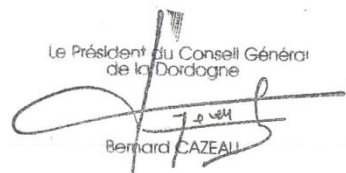
**LE CONSEIL GENERAL**

**DECIDE** la création d'une Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) sur le site du gouffre de Paussac situé sur la commune de Paussac Saint Vivien.

**APPROUVE** le périmètre de la zone (carte annexée à la présente délibération).

**AUTORISE** la mise en œuvre de la procédure y afférente.

La Commission Permanente sera saisie de toutes les étapes de la procédure de mise en œuvre du droit de préemption.

Le Président du Conseil Général  
de la Dordogne  
  
Bernard CAZEAU



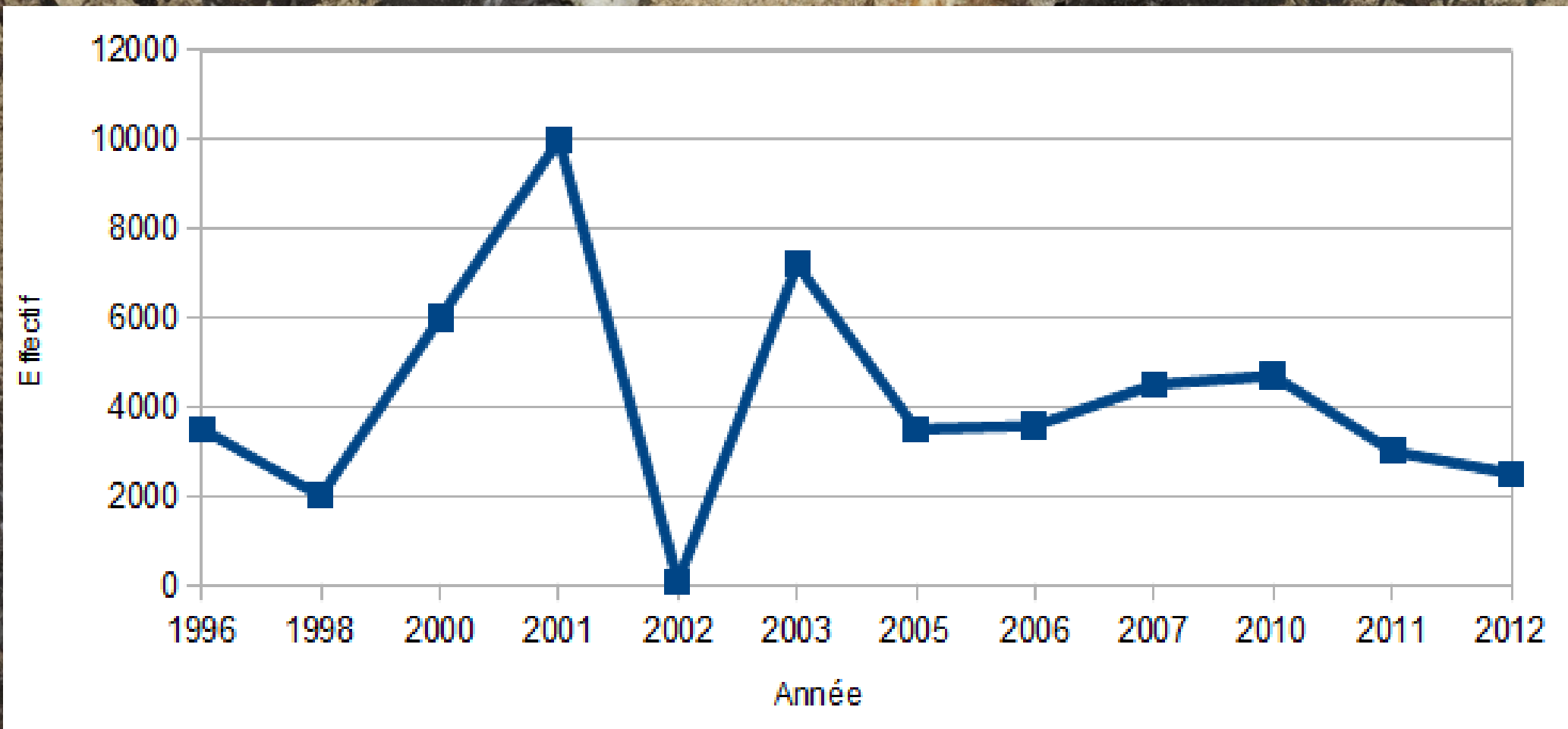
**Bilan du suivi des populations de chauves-souris**



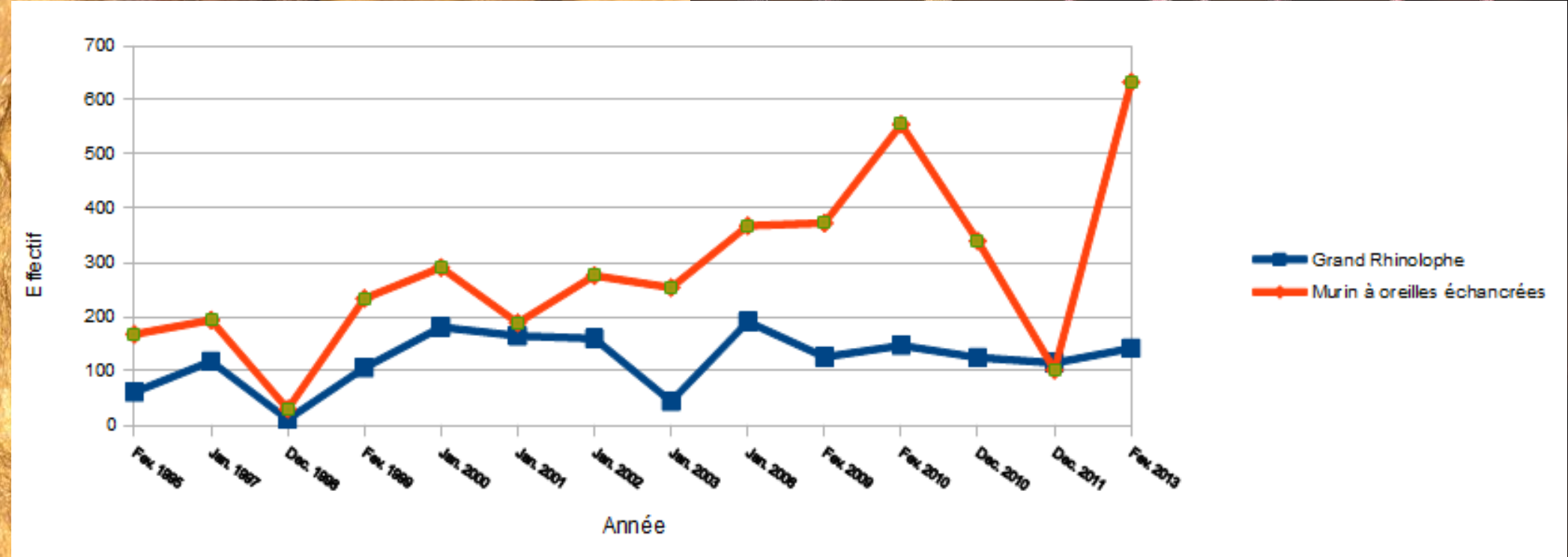


	Hiver 2002	Ete 2002	Hiver 2003	Ete 2003	Ete 2005	Hiver 2005	Ete 2006	Ete 2007	Hiver 2008	Ete 2009	Hiver 2009	Ete 2010	Hiver 2010	Ete 2011	Hiver 2011	Ete 2012	Hiver 2012
Petit Rhinolophe		8	20			11			7		20		1		1		5
Grand Rhinolophe	118	2	44			191	4	44	181		147		125		115		142
Murin à oreilles échancrées	286		254	20		368			373		555		340		102		633
Grand / Petit Murin		50	4	a voir	(mélange) + 900		6			123	1	150				30 à 40	4
Minioptères de Schreibers	30	75	1	7200	+ 16 Grand	6	3574	4500		2523	1	4700		3000		2500	
Murin de Daubenton						1			3				1				3
Murin de Natterer									1								
Rhinolophe Euryale							1										
Barbastelle																	
Murin à museau noir	1					1			1								

### Récapitulatif des suivis des populations de chauves-souris (2002 / 2013)



***Minioptère de Schreibers en période hivernale (gîte de mise bas)***



***Murin à oreilles échancrées et Grand Rhinolophe en période hivernale***



## Perspectives Animation du Docob 2013 / 2014

- Poursuite réflexion sur la sécurisation du gouffre de Paussac : APPB, ...
- Poursuite / développement contrats Natura 2000 « pelouses »
- Pérénnisation de la gestion pastorale : en lien avec les coteaux de la Dronne
- Poursuite MAE dans le cadre du nouveau dispositif à venir
- Suivi des populations de chauves-souris
- Animations “nuit de la chauve-souris”, journée pastoralisme, autre ?
- Suivi et bilans des actions
- Organisation COPIL

**Vous remerciant de votre attention**



**Conservatoire  
d'espaces naturels  
Aquitaine**

**Saint-Just.** Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, le secteur des Plaines dans le vallon de la Sandonie a bénéficié du passage d'ovins pour l'entretien de ses pelouses sèches.

## Des brebis à la rescousse des pelouses sèches

Elles sont une petite trentaine, leurs poils longs les protégeant des assauts du vent, froid sur les hauteurs de cette partie du vallon de la Sandonie. Entourées d'un enclos électrifié, rechargé par une batterie solaire, elles pâturent sereinement sous l'œil attentif d'Éric Berthomieu, leur berger. Pendant douze jours, ces brebis de race landaise ont parcouru le secteur des Plaines, sur la commune de Saint-Just. Cette dernière a en effet établi une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Aquitaine, dans le cadre des contrats Natura 2000.

« Le document d'objectif mis en œuvre en 2008, pour le volet agricole, concernait la gestion des prairies humides. Nous nous sommes engagés avec les collectivités et les propriétaires privés sur les flancs de coteaux calcaires pour permettre, là où c'était possible, de reconquérir ces espaces ouverts. Ce sont des milieux qui ont en effet tendance à se laisser grignoter jusqu'au stade de boisement et donc devenir totalement fermés », explique Patrick Fabre du CEN Aquitaine. « Je suis ravi de retrouver les Plaines d'antan, d'il y a cinquante ans », s'est réjoui Christian Durand, maire de Saint-Just.

### Débroussaillage diversifié

La première phase des travaux de réouverture du site des Plaines a commencé l'an dernier. L'association brantômoise Alaije est venue



Éric Berthomieu, employé par le Conservatoire d'espaces naturels, garde une petite trentaine de brebis, qui sont restées douze jours sur le secteur des Plaines de la commune de Saint-Just. (Ph. L. Lemaire)

procéder à une gestion manuelle et mécanique du site, en préparation de la mise en place pour la première fois cette année d'un pâturage ovin. « Nous avons choisi des brebis landaises, une race assez rustique, plus apte à s'accommoder à des conditions un peu difficiles de pelouses sèches », commente Patrick Fabre.

Elles sont ainsi restées douze jours sur les 670 hectares du site, permettant des résultats à moyen terme très bénéfiques pour la biodiversité. « Un mouton est assez sélectif dans son choix de nourriture et effectue donc un débroussaillage plus diversifié et moins homogène qu'une débroussailluse mécanique. » Par jour, les animaux pâturent sur une surface allant d'un quart à un demi hectare, selon la ressource. Éric Berthomieu les déplace en fonction du terrain et de ses observations du jour. « C'est l'avantage d'avoir des clôtures mobiles et quelqu'un qui peut les surveiller chaque jour », note Patrick Fabre.

Un tel contrat a mobilisé un budget de 13 000 € dont 7 000 € ont déjà servi à la restauration initiale. Sur les quatre ans à venir, restent donc 6 000 € à répartir pour pérenniser le projet.

LAETITIA LEMAIRE

### Le réseau et les contrats Natura 2000

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme. Pour la gestion de ces sites, l'approche française de la directive Habitats préconise le recours à la contractualisation plutôt qu'à la réglementation ou la répression. Elle prévoit ainsi la possibilité pour les opérateurs techniques de mettre en place des contrats Natura 2000 avec les différents acteurs (agriculteurs, propriétaires, chasseurs, forestiers, associations...) du site.

### Allemands

#### › Loto

Le loto de la société de chasse se déroulera samedi 15 décembre à 20 h 45 à la salle des fêtes.

### Beaussac

#### › Veillée de Noël

Les associations Noutousse et CSC Mareuil proposent une veillée de Noël vendredi 14 décembre. À 18 h 30, chants par la chorale "Amicalement note et Cie" à l'église, contes par Gilbert Bourgeois. À 19 h 30, repas à la salle des fêtes. Réservations : 05 53 56 74 70.

### Champagne-et-Fontaine

#### › Loto de Noël

Le loto de Noël aura lieu samedi 15 décembre à 20 h 45 à la salle des fêtes.

### Condat-sur-Trincou

#### › Réveillon dansant

Le réveillon dansant de la St-Sylvestre se tiendra lundi 31 décembre à 21 h dans la salle Arsène-Theil. Réservations : 05 53 54 84 08.

### Excideuil

#### › Contes du mercredi

La bibliothèque propose une animation "Contes du mercredi" le 19 décembre à 20 h 30. Gratuit. Renseignements : 05 53 62 15 42.

### Fontaines

#### › Loto

Le comité des fêtes propose un loto samedi 15 décembre à 20 h 30 à la salle des fêtes.

### Ribérac

#### › Dédicaces

S. Dussidour dédicacera son livre "Tu y crois toi au Père Noël ?" vendredi 14 décembre de 9 h 30 à 12 h à la bibliothèque municipale. Renseignements : 05 53 92 52 20.

#### › Atelier cuisine marocaine

Un atelier de cuisine marocaine se tiendra samedi 15 décembre au centre culturel, de 14 h à 17 h. Confection d'un couscous royal. Renseignements : 05 53 90 55 28.

#### › Randonnée pédestre

L'asso GVR organise une randonnée pédestre dimanche 16 dimanche. Rendez-vous à 13 h 45 au gymnase.

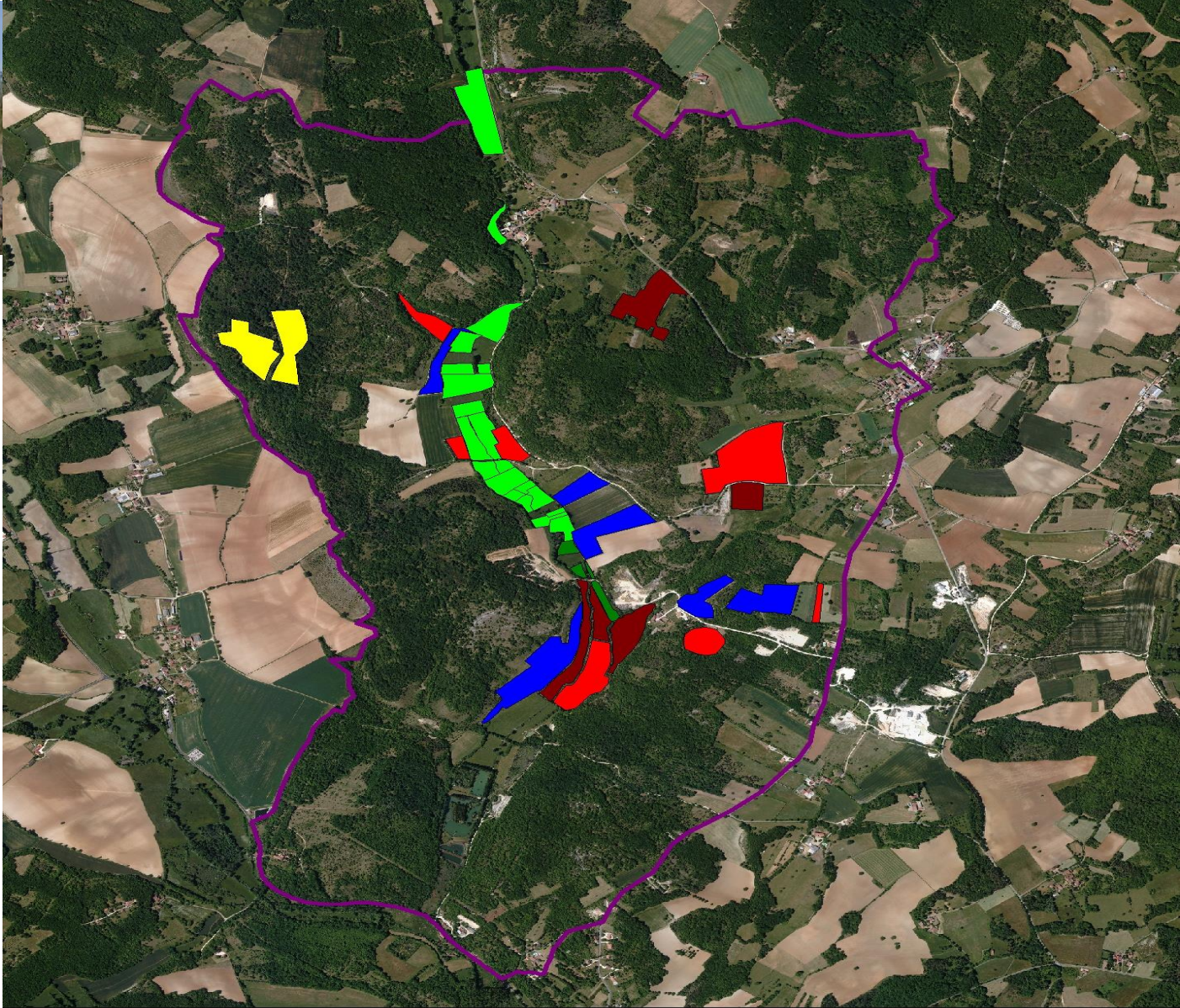
### St-Michel-de-Rivière

#### › Réveillon dansant

Le réveillon dansant de la St-Sylvestre se déroulera le 31 décembre au foyer rural. Renseignements : 05 53 91 47 35.









# MAEt



 Périmètre du site Natura 2000

### Mesure MAEt

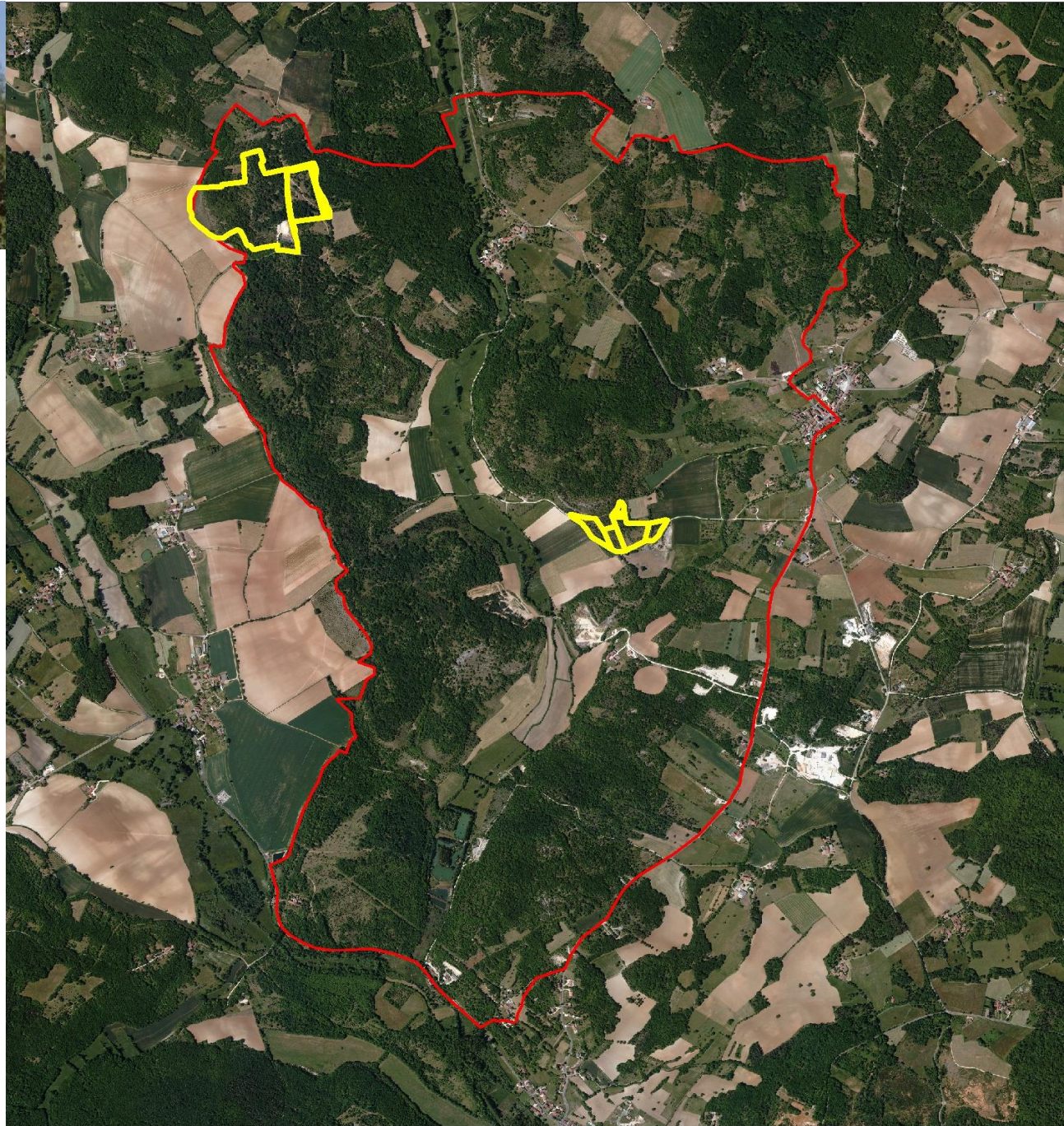
-  HE1
-  HE3
-  PH1
-  PH2
-  PS1
-  PS2

 MAEt 2012 potentielle





# Contrats Natura 2000



 Périmètre du site Natura 2000

 Parcelles ayant fait l'objet de contrats

0 1 km

